

# Règlement du 1er concours de Trompette de Grande Synthe

## du vendredi 13 au dimanche 15 octobre 2023

### Article 1 - Le Concours

Le premier concours de trompette de la Ville de Grande-Synthe se déroulera du 13 au 15 octobre 2023.

Il associe les classes de trompette des villes de Suwalki en Pologne (jumelée avec Grande Synthe) et Furnes/Veurne en Belgique (Ville partenaire de Grande Synthe).

Il est ouvert à tous les candidats européens.

### Article 2 - Les Objectifs

Le concours vise à encourager les jeunes trompettistes dans une pratique de l'instrument visant l'excellence voire une professionnalisation ultérieure.

La musique est un vecteur de socialisation indéniable par la pratique collective et l'ouverture culturelle qu'elle induit. Cependant les cuivres restent le parent pauvre aux yeux des familles qui sont en quête de mixité sociale par le biais d'une pratique instrumentale mais qui pensent la trouver plus dans l'apprentissage du piano ou des cordes.

Nous avons donc souhaité mettre en valeur notre instrument en faisant se rencontrer des professionnels de talents et des jeunes de tous les horizons.

### Article 3 - Les candidats

Le concours est ouvert aux jeunes trompettistes européens âgés de 6 à 22 ans révolus le jour du concours.

Le concours se subdivise en 4 catégories :

- ✓ Moins de 11 ans le jour du concours
- ✓ Moins de 15 ans le jour du concours
- ✓ Moins de 19 ans le jour du concours
- ✓ Moins de 23 ans le jour du concours

Une dérogation est possible si un candidat souhaite concourir dans une catégorie supérieure à la catégorie de son âge. En revanche il n'est pas autorisé à concourir dans une catégorie inférieure.

**Sont exclus les titulaires d'un prix de Conservatoire National Supérieur de Musique ou équivalent à l'étranger et/ou de prix internationaux.**

#### DÉROGATION D'ÂGE POUR LES TROIS PREMIÈRES CATÉGORIES

Les élèves des écoles de musique (hors CRC, CRD ou CRR) peuvent s'inscrire dans la catégorie inférieure à celle prévue si la demande est motivée par un courrier du professeur.

#### **Article 4 - Inscriptions**

Les inscriptions se feront via le site du concours (ou en version papier accompagnée du chèque de règlement ou attestation de virement si impossibilité de le faire en ligne).

La page des inscriptions sur le site sera ouverte du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 15 juillet 2023 (23:59).

Le nombre d'inscrits est limité pour chaque catégorie, selon l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes.

Le dossier complet comprend les documents suivants :

- ✓ le bulletin d'inscription, dûment complété,
- ✓ le scan de la pièce d'identité en cours de validité,
- ✓ le règlement par carte bancaire du montant des droits d'inscription sur le compte bancaire suivant :

**CIC GRANDE SYNTHÉ**

**IBAN : FR76 30027170410002092520108**

**BIC : CMCI FR PP**

En précisant pour le virement l'initiale de votre prénom puis votre nom - concoursGS :  
exemple, si vous vous appelez Pierre Dupont = p.dupont-concoursGS

Les candidats recevront un mail de confirmation de leur inscription et deux semaines avant le concours une convocation sur laquelle seront indiqués le créneau de passage et le lieu précis.

Les candidats présenteront une pièce d'identité en cours de validité le jour du concours et fourniront à l'arrivée une photo d'identité originale pour l'insertion dans le programme du gala final ainsi que le courrier original du professeur s'ils se présentent dans une catégorie inférieure à celle prévue.

Le candidat présentera au jury et à l'accompagnateur du concours des partitions originales ou téléchargées légalement ; l'usage de photocopies est interdit et entraînerait le renvoi du candidat (sans remboursement des frais d'inscription).

La participation au concours implique pour tous (avec autorisation parentale pour les mineurs) l'utilisation du droit à l'image sur le site internet du concours, de la Ville et tout autre support de communication pour la promotion de la manifestation.

#### **Article 5 - Répétitions**

L'accompagnement au piano par l'accompagnateur du concours est obligatoire.

Les candidats de la catégorie supérieure qui le souhaitent pourront prendre contact avec le pianiste pour une répétition privée à leur charge. Ses coordonnées seront transmises avec le courrier ou mail de convocation.

#### **Article 6 - Les Droits d'inscription**

Les droits d'inscription sont fixés à 30 €, nets de tous frais annexes (hébergement, repas, accompagnateur extérieur).

Tout engagement est définitif. En cas de désistement, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être envisagé.

Seuls les candidats s'étant acquittés du droit d'inscription seront convoqués.

### **Article 7 - Voyage et séjour**

Les frais de voyage et de séjour sont à la charge des candidats.

### **Article 8 - Le Programme**

Le programme est imposé pour les trois premières catégories.

Pour la catégorie supérieure :

- ✓ Programme libre d'une durée maximale de 12 minutes comptant au moins deux pièces d'esthétique différente (le programme ne pourra pas être modifié après l'inscription).
- ✓ Une pièce au choix dans la liste proposée

### **Article 9 - Le jury**

Les membres du jury choisis par l'organisation du concours sont :

- ✓ Laurent Bourdon, Orchestre symphonique de Paris, professeur au CRR de Douai et à l'École Supérieure Musique et Danse Hauts-de-France de Lille
- ✓ Rudy Moercant, Trompette solo Orchestre du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles
- ✓ Franck Pulcini, Professeur de Trompette aux CRR et Pôle d'Enseignement Supérieur de Bordeaux Aquitaine

Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel. En cas d'égalité, la voix du Président du jury est incontestable.

### **Article 10 - Les Résultats et le concert de Gala**

Les résultats de chaque catégorie seront proclamés à la fin du concours, le samedi 14 octobre 2023.

L'inscription au concours implique la participation au concert de Gala pour les premiers de chaque catégorie.

La remise des prix aura lieu dans le cadre du concert de Gala qui se déroulera le dimanche 15 octobre 2023 à 16h00 au Palais du Littoral de Grande Synthe.

### **Article 11 - Les Récompenses**

Les trois premiers lauréats de chaque catégorie recevront les récompenses déterminées par l'organisation du concours. Les prix attribués seront indiqués sur le site.

Chaque candidat recevra un diplôme attestant sa participation au concours.

Les premiers lauréats de chaque catégorie ne pourront pas se représenter dans la même catégorie lors d'une prochaine édition du concours. Néanmoins, ils pourront s'ils le souhaitent se présenter dans la catégorie supérieure.

#### **L'inscription au concours implique de la part des candidats**

#### **l'acceptation intégrale de ce présent règlement**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout incident ou accident ne relevant pas de l'organisation du concours.

Selon la situation sanitaire à la date du concours, les candidats devront se soumettre à la législation française en vigueur.